



*Permanent Mission of Brazil to the United Nations Office
and other International Organizations in Geneva*

No. 455/2021

La Mission permanente du Brésil auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Genève et a l'honneur de faire tenir ci-joint la réponse du gouvernement brésilien à la note circulaire du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, datée du 2 juin 2021.

La Mission permanente du Brésil saisit cette occasion pour renouveler Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Genève les assurances de sa très haute considération.



Genève, le 13 juillet 2021

Haut-Commissariat aux droits de l'homme
Genève

Courriels : registry@ohchr.org / africandescent@ohchr.org

Le gouvernement brésilien rappelle, d'emblée, que le Statut de l'Égalité Raciale (loi n° 12.288/2010) a établi, entre autres dispositions, le Système National de Promotion de l'Égalité Raciale (SINAPIR), en tant que modèle d'organisation et d'articulation fédérative visant à mettre en œuvre l'ensemble des politiques et des services destinés à surmonter les inégalités ethniques et raciales.

2. Le SINAPIR est un instrument fondamental pour l'institutionnalisation de la Politique Nationale de Promotion de l'Égalité Raciale. De l'adhésion des états, du District Fédéral et des municipalités au système, l'action conjointe est renforcée pour la mise en œuvre des actions et la potentialisation des résultats.

3. Avec l'adhésion des états et des municipalités, ces entités peuvent avoir un accès prioritaire aux actions du gouvernement fédéral, telles que la capacitation des fonctionnaires de gestion public dans les politiques de promotion de l'égalité raciale, offert en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Pour intégrer le système, l'état ou la municipalité doit disposer d'un conseil opérationnel pour la promotion de l'égalité raciale.

4. Il est également à noter que l'Institut des Politiques Publiques des Droits de l'Homme (IPPDH) du Mercosul a organisé, en avril 2021, la X^{ème} Consultation Publique du Forum de Participation Sociale, dédié aux politiques publiques pour les personnes d'ascendance africaine. Les objectifs de la consultation étaient (i) de réaliser une évaluation d'une demi-période de la Décennie Internationale des Nations Unies pour les personnes afro-descendantes, et (ii) recevoir des propositions d'organisations de la société civile, de mouvements sociaux, des établissements d'enseignement supérieur, entre autres acteurs, afin de construire un agenda social régional pour les années 2021 à 2024.

5. En avril 2021, le Ministère de la Femme, de la Famille et des Droits Humains (MMFDH) a lancé une campagne nationale d'adhésion au SINAPIR, dans le but d'encourager l'adhésion des états et des municipalités. À ce jour, 23 unités fédératives et 97 municipalités intègrent le Système.

6. En mai 2021, le gouvernement brésilien a déposé, auprès de l'Organisation des États Américains, la lettre de ratification de la Convention Interaméricaine contre le Racisme, la Discrimination Raciale et les formes connexes d'intolérance. Le texte avait été adopté lors de l'Assemblée Générale de l'OEA au Guatemala en 2013 avec le soutien du Brésil. Le Congrès National a approuvé le texte dans un Décret Législatif en février 2021. À compter de sa promulgation, la Convention intègre le système juridique brésilien, avec un statut hiérarchique équivalent à celui d'un amendement constitutionnel.

7. Au cours du premier semestre 2021, la deuxième phase du Projet d'Égalité Ethnique-Racial visé a été lancée, il portait sur la lecture en tant qu'instrument de transformation sociale. En étant une initiative du MMFDH, le projet cherche à donner de la visibilité à des segments de peuples et de communautés traditionnels, à travers la promotion du débat et de la réflexion.

8. Concernant la réponse au COVID-19, le MMFDH a mené des actions de mobilisation des acteurs publics et privés en vue de faire face aux violations des droits humains dans le contexte de la pandémie. Des travaux ont été entrepris pour assurer la liaison avec environ 90 conseillers pour la promotion de l'égalité raciale sur la situation des peuples traditionnels, *quilombolas*, Roms et peuples autochtones qui avaient été infecté par le Covid-19 et avaient besoin de soutien.
